

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL



Un Peuple ■ Un But ■ Une Foi

—
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT



Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE-CNSA)

RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME NATIONAL A LA SECURITE ALIMENTAIRE ET A LA RESILIENCE (PNASAR) ANNEE 2019



PROGRAMME NATIONAL D'APPUI À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET À LA RÉSILIENCE

PNASAR 2018 - 2022

Table des Matières

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	4
2. DESCRIPTION DES PROGRÈS ENREGISTRÉS EN 2019	5
2-1. OS1 : accroître durablement la production et la productivité agro-sylvo-pastorale et halieutique et les revenus des actifs ruraux.	5
2-2. Objectif spécifique 2 : développer des modes de gestion et d'utilisation durables des ressources naturelles (terres, forêts, ressources halieutiques etc.).....	7
2-3. Objectif spécifique 3 : investir davantage dans la collecte, le stockage, le transport, la transformation, la conservation et la commercialisation des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques.....	8
2-4. Objectif spécifique 4 : renforcer les mécanismes de protection sociale des ménages vulnérables	9
2-5. Objectif spécifique 5 : assurer une gouvernance harmonieuse de la sécurité alimentaire et de la résilience	10
2-6. Objectif spécifique 6 : Renforcer les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et la résilience.....	11
3. NIVEAU D'EXÉCUTION DU BUDGET DU PNASAR PAR SOUS PROGRAMMES	13
4. PERSPECTIVES POUR 2020	14

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Fruit d'un processus ayant vu la participation de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de Résilience (SNSAR), le Programme National d'Appui à la Sécurité alimentaire et à la Résilience (PNASAR) a été élaboré en parfaite harmonie avec le Plan Sénégal Émergent (PSE). Il se veut, par ailleurs, en totale conformité avec les engagements pris par le Gouvernement du Sénégal quant aux politiques et stratégies de Sécurité Alimentaire, tant au plan sous régional qu'international (UEMOA, CILSS, CEDEAO, UA), de même que vis-à-vis des Partenaires Techniques et Financiers (Canada, UE, Japon, etc.).

Le PNASAR a pour but de « contribuer à l'amélioration durable de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages, notamment les plus vulnérables, ainsi qu'au renforcement de leurs capacités de résilience, d'ici à 2022 ».

Le PNASAR opérationnalise la SNSAR à travers quatre (4) axes stratégiques qui s'articulent autour de cinq (5) sous programmes, lesquels se déclinent en quinze (15) composantes, trente (30) sous composantes et cent quinze (115) actions prioritaires. Les sous programmes sont : (i) Amélioration durable de la disponibilité d'aliments diversifiés, sains et nutritifs ; (ii) Renforcement de l'accessibilité physique et économique des populations vulnérables à une alimentation diversifiée saine et nutritive ; (iii) Les Nouveaux Terroirs Résilients, remparts contre l'insécurité alimentaire ; (iv) Renforcement institutionnel et Gouvernance de la sécurité alimentaire et la résilience et (v) Amélioration du dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires.

Les cinq sous-programmes du PNASAR visent six objectifs spécifiques : (i) accroître durablement la production et la productivité agro-sylvo-pastorale et halieutique ainsi que les revenus des actifs ruraux ; (ii) développer des modes de gestion et d'utilisation durables des ressources naturelles (terres, forêts, halieutiques etc.); (iii) investir davantage et innover dans la collecte, le stockage, le transport, la transformation, la conservation et la commercialisation des productions agricoles ; (iv) développer les mécanismes efficaces de protection sociale des ménages vulnérables ; (v) assurer une gouvernance harmonieuse de la sécurité alimentaire et de la résilience et (vi) renforcer les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et la résilience. Le coût d'exécution financière du PNASAR en 2019 est estimé à 58 898 343 889 FCFA soit 62% de la prévision de 2019 qui estimée à 94 643 802 966 FCFA.



PNASAR

PROGRAMME NATIONAL D'APPUI À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET À LA RÉSILIENCE

2. DESCRIPTION DES PROGRÈS ENREGISTRÉS EN 2019

Les réalisations de l'année 2019 sont principalement basées sur les objectifs énoncés dans les paragraphes qui suivent :

2-1. OS1 : accroître durablement la production et la productivité agro-sylvo-pastorale et halieutique et les revenus des actifs ruraux.

L'analyse de cet 1er effet a été rendu possible par la combinaison de 04 produits et une batterie de 40 indicateurs suivis par des sectoriels. L'État en collaboration avec ses partenaires a consenti d'énormes efforts pour booster la productivité agro-sylvo-pastorale et halieutiques, à ce titre des moyens considérables ont été déployés pour renforcer les facteurs de production, mais aussi des volumes de financements importants pour la campagne agricole ont été alloués aux producteurs.

Tous ces efforts combinés ont abouti à une bonne performance des secteurs productifs, dont globalement les résultats de l'année 2019 dépassent ceux de 2018. Pour le sous-secteur de l'agriculture, l'échelle de performance des indicateurs se situe entre assez préformant (entre 50,01% et 75%) et très performant (+ de 100%).

Le niveau d'atteinte de ces indicateurs dénote les performances réalisées dans le domaine de l'accès aux facteurs de productions, de l'amélioration de la maîtrise de

l'eau et de la formation des acteurs de la filière. Des productions significatives ont été enregistrées pour les principales spéculations même si les objectifs de 2019 n'ont pas atteint à 100%, les acquis sont de tailles. Pour l'année 2019, le taux de couverture des besoins céréaliers est estimé à 67,01%, lequel taux a connu une baisse, comparativement à l'année précédente, avec un repli de 5, 5 points et est inférieur à la cible du PNASAR qui avait tablé pour 2019, sur un taux de couverture de 70%.

Pour le sous-secteur de l'élevage, il est concerné par 08 indicateurs parmi les 40 répertoriés. Les 03 indicateurs concernés par le taux de couverture vaccinale (bovins, petits ruminants, équidés) sont dans la tranche de assez performant c'est-à-dire varient entre 53% et 60%. Bien que les cibles annuelles ne soient pas atteintes à 100% mais les résultats obtenus représente une bonne performance dans le sous-secteur de l'élevage. Nonobstant les nombreuses contraintes, les filières viande de lait ont également enregistrées, des performances importantes avec respectivement 96% et 97% de taux de réalisation par rapport à la valeur cible.

Le sous-secteur des pêches maritimes, malgré le fait que pour le secteur halieutique connaissent des baisses successives, des débarquements sont notées, pour les différents types de pêches (artisanale, continentale, maritime), et l'aquaculture qui est en pleine expansion n'a pas encore donné les résultats importants ;

La production aquacole a été atteinte à 96,19%, la réalisation d'infrastructures aquacoles atteint à 90,67% Le secteur contribue encore significativement à la sécurité alimentaire. Les différents intervenants ont aussi mis un accent particulier sur le renforcement des capacités techniques et organisations des producteurs accompagnés de facilitation dans l'acquisition de financements. Tous ces acquis enregistrés ont engendré une disponibilité alimentaire moyennement satisfaisante, qui mérite d'être renforcée, afin de tendre vers la souveraineté alimentaire.

Le sous-secteur de l'eau et de l'assainissement, ont enregistré de bonnes performances dans l'amélioration de la maîtrise de l'eau. Les campagnes de suivi piézométriques ont été réalisées à 100%, la réalisation des stations hydrométriques atteint à 133% la disponibilité d'eau sécurisé atteint à 117%.

Le dernier sous-secteur qui est celui de la famille, femme et de la protection de l'enfance, ont enregistré de résultats acceptables. La formation des femmes à été réalisée à 102%. L'indicateur sur le nombre de projets financé a été atteint à 47,50%, le nombre d'unités de transformation de produits locaux réalisé à 57,95%. Cependant une faible performance a été noté sur l'indicateur du montant de kits de production distribué aux femmes qui est estimé à 11,50%.

2-2. Objectif spécifique 2 : développer des modes de gestion et d'utilisation durables des ressources naturelles (terres, forêts, ressources halieutiques etc.)

Pour promouvoir des modes de gestion d'utilisation et durables des ressources naturelles, les ministères sectoriels concernés ont mis un accent particulier sur la mise en œuvre des plans d'aménagement concertés des zones de production. Une batterie de 16 indicateurs a été suivis répartis dans quatre principaux produits.

Des résultats ont été enregistrés par sous-secteurs et sont décrits dans les paragraphes qui suivent :

Le sous-secteur de l'agriculture : le nombre de superficie de terres sous gestions durable à été atteint à 116% à l'échelle nationale. Cependant le nombre de superficie de terres amendés au phosphogypse a connu une très faible réalisation (2%) et aucune réalisation na été noté sur l'indicateur des superficies agricoles mis sous gestions durables des terres.

Le sous-secteur des pêches maritimes, 64 fours FAO ont été installées soit un taux de réalisation de 320% par rapport à la cible. L'indicateur sur les cages aquacoles exploités ont été largement atteint (158,50%)

Le sous-secteur de l'environnement et du développement durable, l'indicateur sur le plan de gestion (PGES) a été atteint à 107,50%. Aussi, 2198 kilomètres de pares feux ont entretenus et réalisées soit un taux de réalisation de 62,80%

Les cibles n'ont pas été atteintes, mais les résultats obtenus contribuent significativement à sauvegarder les ressources. De bonnes performances ont été enregistrées, pour les activités de préservation des superficies agricoles, les forêts et les pâturages, afin de pouvoir faire face aux chocs climatiques et aux mauvaises pratiques. Par ailleurs, il est impératif de poursuivre les efforts pour augmenter les superficies touchées. Les activités visant à inciter les producteurs à adopter des stratégies de production ou des technologies adaptatives pour faire face aux changements climatiques. Le suivi du respect des mesures de sauvegardes environnementales et sociales préconisées a été effective.

Concernant le secteur de l'énergie renouvelable, 2300 biodigesteurs ont été installées soit un dépassement de 111% par rapport à la cible annuelle. Les foyers améliorés installées en 2019 sont au nombre de 876 547 soit un dépassement de 250%.

2-3. Objectif spécifique 3 : investir davantage dans la collecte, le stockage, le transport, la transformation, la conservation et la commercialisation des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques

L'analyse de cet effet 3 a nécessité la combinaison de 03 produits et 20 indicateurs. En effet, sur le désenclavement des sites de production toutes les informations du secteur du transport terrestre n'ont pas été collectées. Ces données disponibles ne reflètent carrément la réalité des performances du secteur. L'implication du Ministère du Développement Communautaire et de l'Équité Social permettra en 2020 une bonne disponibilité de toutes les informations du secteur des transports.

Le sous-secteur des pêches a enregistré des résultats satisfaisants avec la réalisation de 10 quais de pêches soit un taux de réalisation de 126%. On note aussi la réalisation de 16 complexes frigorifiques dépassant de 06% la cible annuelle visée. Aussi, la réalisation des complexes frigorifiques vise à améliorer la réduction des pertes post récoltes. Entre outre 17 aires de transformation de produits halieutiques mis aux normes et 100 claies de séchages construits pour la transformation des produits halieutiques. Enfin la construction de 5 marchés à poissons a été noté en 2019 soit une performance de 166,67% par rapport à la cible.

Concernant le sous-secteur du commerce des petites et moyennes entreprises, le taux de consommation nationale en mois de la production locale d'oignon, de carotte ont respectivement atteint 100% et celui de la pomme de terre a atteint 101%. La bonne couverture en mois de la consommation nationale par la production locale (en carotte, pomme de terre, oignon) grâce au gel d'une période de 07 mois participe à la régulation du marché mais permet aussi aux producteurs de commercialiser leurs produits pendant cette période de gel. En termes de formation, 16 agents ont été capacités sur une cible annuelle de 18 personnes.

Un travail de contrôle a été effectué par ce secteur et 2000 tonnes de produits périmés ont été retirés du circuit de production. Le circuit de commercialisation des marchés est aussi amélioré grâce à la construction de marchés aux poissons. Sur la sécurité sanitaire des aliments, pas mal de produits hors norme ont été retiré du marché en 2019. Ceci entre dans le cadre de la sécurité sanitaire des aliments.

2-4. Objectif spécifique 4 : renforcer les mécanismes de protection sociale des ménages vulnérables

Pour cet effet 4, l'analyse a nécessité la contribution de 04 produits et 06 indicateurs. On note en 2019 que dans le domaine de la protection sociale, les acteurs de ce domaine s'intéressent de plus en plus à la base de données RNU qui capitalise des ménages vulnérables de zones spécifiques. Sur une cible de 11 acteurs visés pour utiliser RNU, 20 ont été enregistré en 2019. Soit un taux de réalisation de 112%. Cela améliore la politique de l'État dans l'incitation de l'utilisation de RNU mais aussi dans favorise les gains de temps et d'économie lors des activités de ciblage des ménages vulnérables. Concernant le nombre de bénéficiaires enregistré dans la base RNU la cible (100 000 personnes) a été atteint à 100%.

D'autres performances sont aussi notées dans la sensibilisation sur l'importance des produits de l'assurance agricoles. Ceci a suscité l'adhésion de plusieurs acteurs dans les services de l'assurance agricole piloté par la CNAAS. Ainsi 31 040 producteurs utilisent l'information climatique. Ce résultat atteint dépasse largement la cible qui était estimée à 10 561 producteurs. On note également 393 880 exploitants agricoles qui ont souscrits à une assurance agricole. Ce résultat obtenu dépasse de loin la cible qui était estimée à 40 624 exploitants agricoles.

Cependant, le seul point faible pour cet OS 4 réside dans l'absence de ligne budgétaire de 10 milliards de francs CFA qui devrait est inscrite comme un fonds de sécurité alimentaire d'ici à 2022.

Ainsi, cette limite reste la recommandation phare qui consiste à mettre en place un fonds de sécurité alimentaire de 10 milliards de francs CFA

2-5. Objectif spécifique 5 : assurer une gouvernance harmonieuse de la sécurité alimentaire et de la résilience

L'effet 5 sur la gouvernance de la SAR, n'a pas enregistré des performances souhaitées. Sur les 07 indicateurs de résultats concernant ce volet, seulement 02 indicateurs ont été atteints à 100% : il s'agit des 03 rencontres tenues avec le CT suivi évaluation du PNASAR, et les 04 réunions de coordination des plans de riposte organisée par le SECNSA. La non atteinte des autres indicateurs s'expliquent d'une part par le manque de ressources financières pour exécuter les activités planifiées mais d'autre part par les manquements notés dans le système de suivi évaluation du PNASAR.

Les cadres de concertation tels les CRSA, CDSA, CT -CNSA et CNSA n'étant pas fonctionnels impactent négativement sur les décisions politiques à prendre et appliquer. La prise en compte de la dimension genre reste une grande limite vue qu'avec l'absence des cadres de concertations et des instances de prise de décision, la participation des jeunes, femmes n'aura pas lieu. Cela ne favorise pas l'amélioration de la gouvernance de la SAR.

La prise en charge de la SAR dans la planification locale n'a pas été effective vu que aucun plan local de développement des communes n'a pas pu être réactualisée comme prévu.

En termes de recommandation, il est urgent de mettre en place le système de suivi évaluation et de doter au programmes les ressources techniques et financières nécessaire pour l'atteinte des autres indicateurs à travers la réalisation des activités.

2-6. Objectif spécifique 6 : Renforcer les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et la résilience

Pour l'effet 6, les performances attendues sur les indicateurs n'ont pas été atteintes entièrement. Pratiquement, seulement 02 indicateurs sur 09 indicateurs ont été atteints à 100%. Le reste n'étant pas réalisé, entraîne des dysfonctionnements sur la collecte d'information mais également leur analyse et interprétation. La fonctionnalité des dispositifs de collecte et d'analyse doit obéir à un schéma bien réglementé, organisé et modernisé.

Au total 10 dispositifs de collecte étaient ciblés pour être opérationnels. En 2019, deux dispositifs ont été prévus pour mise en œuvre : il s'agit du dispositif de collecte du SECNSA (niveau central comme local) et celui du SIGEL (du Ministère de l'Élevage et des productions Animales). La non fonctionnalité de ces deux dispositifs dépendait fortement de la mise en place du système de suivi évaluation du PNASAR.

Aussi 01 système d'information sur la sécurité alimentaire et la résilience d'ici à 2022 est en cours d'exécution avec l'informatisation du système de suivi évaluation du PNASAR. L'indicateur sur la mise en place du système de suivi évaluation du PNASAR » a été soumis à l'Union Européenne pour son acquisition et au projet RC/GASAR dans ce même sillage pour le développement du logiciel. Aussi le projet RC/GASAR prévoit en 2020, d'appuyer la mise en place d'une plateforme de gestion de l'information mais également le développement d'un logiciel de suivi évaluation du PNASAR.

On note également la publication de 02 rapports sur la situation de la SAR et 04 bulletins d'informations produits sur la SAR en 2019. Le deuxième indicateur sur la publication de 04 bulletins a été atteint à 100%. Les validations de ces bulletins SAP se font grâce à la collecte et compilation des données des sectoriels en amont et d'organisation de rencontres 4 fois par an pour valider avec les points focaux du SAP les bulletins.

L'indicateur sur la production de 02 rapports sur la SAR a été aussi atteint à 100% grâce à la réalisation des enquêtes de suivi de la sécurité alimentaire (ESA) menée 02 fois par année. (Février et novembre). Dans cette optique, l'enquête a permis de collecter des données primaires auprès des ménages et constitue un bon élément d'appréciation de la situation alimentaire, nutritionnelle, pastorale et des moyens d'existence des ménages.

Par ailleurs 10 enquêtes/missions de suivi ont été prévues pour être réalisées d'ici à 2022. En 2019, deux (02) enquêtes ou missions étaient ciblées : cet indicateur n'a pas été réalisé pour diverses raisons ; le manuel de suivi était en révision et les outils de suivi évaluation n'étaient pas encore disponibles et prêts à être testés. Aussi, le système de suivi évaluation était en cours de mise en place d'où son informatisation. La dernière raison est surtout liée à un conflit de calendrier. La période à laquelle la mission de suivi du PNASAR était programmée, le ciblage des ménages vulnérables du plan national de riposte était également planifié. De ce fait, sur cette même période, les agents de terrain étaient tous prisés par les activités de ciblage. Ceci a motivé le report de la mission conjointe de suivi au mois de mars, qui malheureusement a été à nouveau différé par la présence du COVID 19.

150 rapports de suivi évaluation produit d'ici à 2022 soit 02 rapports en 2019 : aucune réalisation a été noté pour cet indicateur. Il dépend fortement de la réalisation des missions de suivi évaluation prévue dans l'indicateur précédent.

01 manuel de suivi revu et appliqué par les sectoriels d'ici à 2022 : cet indicateur a été atteint à 90% car la révision du manuel de S&E a démarré en 2019. A travers des rencontres organisées par le SECNSA avec les sectoriels, le cadre logique, le cadre de performance et les outils /supports du manuel ont été entièrement révisées et améliorés. Le Gap de 10% sur l'atteinte de cet indicateur sera résolu par la validation du manuel révisé en 2020. Ces rapports de suivi seront alimentés par ailleurs par les rapports de suivi des PPSAN dont la responsabilité est du ressort des BRSA du SECNSA. Un suivi trimestriel des projets est prévu dans le système de suivi évaluation du PNASAR en vue en 2020.

01 de plateforme de diffusion d'informations fonctionnelles sur la SAR : la réalisation de ce résultat dépend sur la mise en place d'un (01) de plateforme de diffusion d'informations fonctionnelles sur la SAR. Cet indicateur n'a pas pu être réalisé en 2019 mais des initiatives et intentions de financement avec la JICA étaient en cours. En effet en 2020, le recrutement d'un cabinet est prévu pour la mise en place et le développement d'un PGI sur la SAR

3. NIVEAU D'EXÉCUTION DU BUDGET DU PNASAR PAR SOUS PROGRAMMES

Le niveau d'exécution financier du PNASAR est estimé à 58 898 343 889 FCFA sur un montant prévisionnel de 94 643 802 966 FCFA. Le taux d'exécution est de 62 % soit un gap de -35 745 459 077 FCFA. Le sous-programme A occupé la plus grande part des dépenses. On note 68,73% de réalisation par rapport à l'ensemble des dépenses. Cela s'explique par la contribution des sous-secteurs clés que sont l'agriculture, l'élevage et la pêche.

TABLEAU 1: RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES PAR SOUS-PROGRAMME

Sous-programmes	Exécution du budget 2019			
	Budget Prévu	Budget Dépensé	Écart/Gap	Taux de réalisation
Sous-programme A	37 485 664 974	40 481 625 974	2 995 961 000	68,73%
Sous-programme B	49 155 390 671	17 603 724 295	-31 551 666 376	29,89%
Sous-programme C	195 000 000	30 000 000	-165 000 000	0,05%
Sous-programme D	1 684 265 321	69 313 245	-1 614 952 076	0,12%
Sous-programme E	6 123 482 000	713 680 375	-5 409 801 625	1,21%
TOTAL	94 643 802 966	58 898 343 889	-35 745 459 077	100,00%

Les gaps de financements constatés dans les dépenses par sous programmes sont dues pour la plupart à des ponctions budgétaires. La mise en œuvre du PNASAR requiert un paquet d'activités planifiées qui s'est accompagnée d'un certain nombre de difficultés inhérentes au déroulement et au pilotage des opérations de terrain. Ces difficultés, contraintes ou limites sont de divers ordres et sont concernés par tous les secteurs.



4. PERSPECTIVES POUR 2020

Un certain nombre de perspectives sont annoncées par secteur en 2020 dans le but d'améliorer la mise en œuvre du PNASAR. Les montants ci-après sont prévus en 2020 par les secteurs et par axe stratégiques :

AXE STRATÉGIQUE	BUDGET PRÉVU	BUDGET ACQUIS	GAP A RECHERCHER
1. Accroître durablement la production et la productivité agrosylvopastorale et halieutique et les revenus des actifs ruraux.	65 449 379 841	65 449 379 841	0
2. Développer des modes de gestion et d'utilisation durables des ressources naturelles.	12 782 173 391	12 782 173 391	0
3. Investir davantage dans la collecte, le stockage, le transport, la transformation, la conservation et la commercialisation des productions agrosylvopastorales et halieutiques.	5 107 731 228	3 331 407 188	1 776 324 040
4. Renforcer les mécanismes de protection sociale des ménages vulnérables.	1 546 765 125	1 513 000 000	33 765 125
5. Assurer une gouvernance harmonieuse de la sécurité alimentaire et de la résilience.	511 638 000	83 620 500	428 017 500
6. Renforcer les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et la résilience. Le Programme National d'Appui à la Sécurité Alimentaire et à la Résilience.	950 099 750	168 450 000	781 649 750
TOTAL	86 347 787 335	83 159 580 920	-3 188 206 415

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL



Un Peuple ■ Un But ■ Une Foi

—
SECRETARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT



Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire
Point E, Rue de Fatick x Bd du Sud, Immeuble Abdoulaye Seck, 3, 4 & 5èmes étages
Dakar, BP 27 161, Tel: + 221 33 865 30 35, mail: secnsa@secnsa.sn